



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/71
19 octobre 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-sixième réunion
Montréal, 2 – 6 novembre 2020
Reportée: 8 – 12 mars 2021¹

PROPOSITION DE PROJET : RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA (LA)

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche) PNUD et PNUE

¹ À cause du coronavirus (COVID-19)

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

République de Moldova (la)

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de l'élimination des HCFC (phase II)	PNUD (agence principale), PNUE	77 ^e	35% d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2019	0,53 (tonnes PAO)
---	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2019	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre les incendies	Réfrigération	Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien			
HCFC-22					0,53			0,53

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	1,0	Point de départ des réductions globales durables :	1,0
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	0,35	Restante :	0,65

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2020
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,03
	Financement (\$US)	19 020

(VI) DONNÉES DU PROJET			2 016	2017	2018	2 019*	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			0,9	0,9	0,9	0,9	0,65	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			0,9	0,9	0,9	0,9	0,65	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts du projet	104 850	0	0	0	17 450	122 300
		Coûts d'appui	9 437	0	0	0	1 570	11 007
	PNUE	Coûts du projet	26 100	0	26 100	0	0	52 200
		Coûts d'appui	3 393	0	3 393	0	0	6 786
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)	Coûts du projet		130 950	0	0	26 100	0	157 050
	Coûts d'appui		12 830	0	0	3 393	0	16 223
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$US)		Coûts du projet					17 450	17 450
		Coûts d'appui					1 570	1 570

* La deuxième tranche aurait dû être présentée en 2018.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la République de Moldova, le PNUD, à titre d'agence principale d'exécution, a présenté une demande de financement de la troisième et dernière tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 17 450 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 1 570 \$US pour le PNUD seulement.² La demande comprend un rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la deuxième tranche ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période de 2020 à 2021.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la République de Moldova a fait état d'une consommation de 0,53 tonne PAO de HCFC en 2019, soit 47 pour cent de moins que la valeur de référence des HCFC en ce qui a trait à la conformité. La consommation de HCFC en 2015- 2019 est indiquée dans le Tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en République de Moldova (données de l'article 7 2015-2019)

HCFC-22	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur de référence
Tonnes métriques (tm)	14,90	0,00	0,00	5,58	9,68	17,00
Tonnes PAO	0,82	0,00	0,00	0,31	0,53	1,00

3. Aucun quota d'importation de HCFC n'a été attribué en 2016 ou 2017 ; sur cette période, des stocks de HCFC ont été utilisés pour répondre à la demande intérieure. Bien que le quota de HCFC en 2018 ait été de 0,61 tonne PAO (11,00 t), il n'a été attribué aux cinq importateurs qu'en octobre 2018 en raison de l'approbation tardive par le gouvernement du cadre réglementaire national d'attribution des quotas³. Ainsi, seulement 0,31 tonne PAO (5,58 t) de HCFC-22 a été importée cette année-là. Le quota de 0,60 tonne PAO (10,995 t) de HCFC-22 pour 2019 a été attribué aux cinq mêmes importateurs en février 2019, ce qui a entraîné une augmentation des importations de HCFC cette année-là par rapport à 2018.

4. La consommation de HCFC a diminué de 2015 à 2019 grâce à la mise en œuvre d'activités dans le secteur de l'entretien, notamment à la formation des techniciens en réfrigération et climatisation (RAC), l'interdiction d'importer des équipements à base de HCFC depuis octobre 2017 ; l'adoption d'équipements à base de HFC ; l'importation du R-422D⁴ en tant que substitut d'appoint du HCFC-22 (4,80 t, 2,36 t et 5,85 t ont été respectivement importées en 2017, 2018 et 2019) et l'utilisation de HCFC-22 récupéré pour l'entretien.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

5. Le gouvernement de la République de Moldova a déclaré, dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays 2019, des données sur la consommation de HCFC qui correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Le cadre réglementaire national sur l'allocation des quotas a été adopté le 21 juin 2018. La décision³ du gouvernement expose les aspects juridiques concernant l'organisation du travail de la Commission nationale hébergée par le Ministère de l'agriculture, du développement régional et de l'environnement qui

² Conformément à la lettre du 12 août 2020 du Ministère de l'agriculture, du développement régional et de l'environnement de la République de Moldova au PNUD.

³ La décision gouvernementale numéro 589 a été adoptée le 21 juin 2018.

⁴ Mélange de HFC contenant du HFC-125, du HFC-134a et du R-600a.

examine et contrôle l'attribution annuelle des quotas d'importation de HCFC. Le gouvernement a approuvé le plan d'action 2021-2025 du PGEH pour la période 2016–2040, et la Commission nationale a approuvé des quotas d'importation annuels inférieurs aux objectifs du Protocole de Montréal, comme suit : 0,54 tonne PAO pour 2021, 0,48 tonne PAO pour 2022, 0,42 tonne PAO pour 2023, 0,36 tonne PAO pour 2024 et 0,30 tonne PAO pour 2025.

7. Le 20 juillet 2020, le gouvernement de la République de Moldova a approuvé le projet de loi pour l'adhésion à l'Amendement de Kigali, lequel a été soumis au Parlement pour approbation. Le pays devrait déposer son instrument de ratification en 2021, après quoi les HFC seront inclus dans le système national d'octroi de licences.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération :

8. Les activités suivantes ont été menées :⁵

- (a) Une version test du « Registre des produits chimiques mis sur le marché » a été préparée et examinée par les parties prenantes dans le cadre du processus de mise en œuvre d'un système électronique en ligne d'autorisation et de déclaration des substances appauvrissant la couche d'ozone dans le cadre du Système national d'information sur le registre des produits chimiques. Le système sera achevé d'ici décembre 2020 ;
- (b) Un atelier organisé en septembre 2020 a permis de former 15 agents des douanes et des forces de l'ordre à l'application des réglementations nationales en matière d'importation et d'exportation de HCFC ; un atelier similaire destiné à 15 agents des douanes et des forces de l'ordre est prévu pour le dernier trimestre 2020 ; les participants à l'atelier de septembre ont formulé des observations sur le projet de Guide pour l'application des réglementations douanières préparé par deux consultants nationaux, qui sera achevé et imprimé d'ici décembre 2020 ;
- (c) L'Université technique de Moldova et le Collège technique ont révisé le programme de formation pour y inclure les frigorigènes naturels, les normes internationales et nationales, et les technologies sans SAO en se basant sur la mise à jour de 2019 du code des bonnes pratiques de réfrigération. Les matériels de formation devraient être achevés d'ici la fin de l'année 2020 ;
- (d) Des préparatifs ont été mis en place pour un atelier de formation et la certification de 20 techniciens en réfrigération et climatisation aux bonnes pratiques d'entretien des systèmes de réfrigération et à la manipulation en toute sécurité des frigorigènes inflammables et toxiques. L'atelier a été reporté à la fin de 2020 en raison des restrictions imposées à cause de la pandémie de COVID-19 ; et
- (e) Un consultant a conçu et développé un site Web pour l'Association publique des techniciens en réfrigération avec une section répertoriant les techniciens certifiés en réfrigération et climatisation. Le site Web devrait être opérationnel d'ici la fin de l'année 2020.

Projets de démonstration aux utilisateurs finaux concernant l'utilisation de technologies à base de CO₂

9. Conformément à la condition d'approbation de la deuxième tranche de la phase II du PGEH (décision 84/55(a)), le PNUD a présenté à la 85^e réunion le rapport sur l'état d'avancement de deux projets

⁵ Le plan pour la deuxième tranche du PGEH, tel que défini au paragraphe 11 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/58 que le PNUE est en train d'exécuter, devait être achevé en décembre 2021.

de démonstration de l'utilisation de la technologie à base de CO₂ dans le secteur de la réfrigération à usage commercial.⁶ Les deux projets de démonstration ont été achevés et sont opérationnels depuis juillet 2020. Les résultats et les enseignements tirés seront diffusés dans la dernière partie de l'année 2020. Ces projets ont permis d'acquérir une expérience pratique substantielle de la technologie à base de CO₂ pour les sous-secteurs de la réfrigération à usage commercial dans les magasins de détail et les entrepôts, notamment en démontrant les coûts d'investissement requis, l'applicabilité de la technologie et les performances de l'équipement, et les économies opérationnelles susceptibles d'être réalisées. Suite à ce projet, la plus grande chaîne nationale, Linella, constituée de plus de 100 supermarchés répartis à travers tout le pays, a exprimé son intérêt pour utiliser la technologie à base de CO₂.

Mise en œuvre et suivi du projet

10. La gestion du projet est assurée par l'Unité du Protocole de Montréal chargée de la coordination du PGEH. Au total, 2 200 \$US ont été alloués au titre des première et deuxième tranches pour les consultants chargés du suivi et de l'établissement de rapports, dont 1 000 \$US ont été décaissés. Le solde de 1 200 \$US des deux premières tranches sera utilisé pour engager un consultant local pour les activités de suivi de la troisième tranche.

Niveau de décaissement des fonds

11. En date d'août 2020, sur le montant de 157 050 \$US approuvé jusqu'ici, 133 558\$ US avaient été décaissés (103 200 \$US pour le PNUD et 30 358\$ US pour le PNUE) comme l'indique le Tableau 2. Sur le solde de 23 942 \$US, le PNUE restituera 1 642 \$US de sa composante de la première tranche à la 86^e réunion, et le montant restant de 21 850 \$US sera décaissé en 2020–2021.

Tableau 2. Rapport financier de la phase II du PGEH pour la République de Moldova (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche**		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUD	104 850	103 200	0	0	104 850	103 200
PNUE	26 100	24 458*	26 100	5 900	52 200	30 358
Total	130 950	127 658	26 100	5 900	157 050	133 558
Taux de décaissement (en %)	98		23		85	

* 1 642 \$US seront restitués à la 86^e réunion.

** Le PNUE a signé un accord de financement à petite échelle (SSFA) avec le pays correspondant au montant total de la deuxième tranche ; 13 000 \$US ont été avancés en avril 2020, les deuxième et troisième (dernier) versements sont prévus respectivement pour décembre 2020 et septembre 2021.

Plan de mise en œuvre de la troisième et dernière tranche du PGEH

12. Les activités suivantes seront mises en œuvre durant 2021 :

- a) Une démonstration des nouvelles technologies dans le secteur commercial (PNUD) (17 450 \$US plus le solde de la première tranche) :
 - (i) Un programme de sensibilisation destiné au secteur de la réfrigération à usage commercial portant sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des deux projets de démonstration des technologies à base de frigorigènes naturels ;
 - (ii) Une étude d'analyse de la parité hommes-femmes dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation ;

⁶ Paragraphes 117 à 127 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/9.

- (iii) Une préparation de brochures et/ou de dépliants destinés aux techniciens en réfrigération et climatisation et aux parties prenantes concernées, illustrant les résultats des deux projets de démonstration sur les frigorigènes naturels ;
 - (iv) Un atelier national destiné aux techniciens en réfrigération et climatisation, à l'association du secteur de la réfrigération et de la climatisation, aux importateurs, aux institutions concernées, y compris aux douanes qui transmettra les résultats des deux projets de démonstration sur les frigorigènes naturels, l'étude sur la parité hommes-femmes et le programme de sensibilisation ; et
- (b) Des activités de suivi du PGEH (PNUD et PNUE) (solde de 1 200 \$US de la deuxième tranche).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation de HCFC

13. Le Secrétariat a fait remarquer que, selon le rapport de mise en œuvre du programme de pays, la République de Moldova a déclaré avoir utilisé une petite quantité (0,1 t) de HCFC-141b dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération en 2017, mais que les rapports du programme de pays de 2017 et des années précédentes n'indiquent aucune importation de HCFC-141b, ni aucune consommation de HCFC-141b déclarée au titre de l'Article 7. Le PNUD a informé que le HCFC-141b, utilisé comme solvant, n'a pas été officiellement importé mais a été acheté auprès d'une société située sur la rive gauche du Dniestr, et que les unités administratives et territoriales de cette zone, la région de Transnistrie, ne se trouvent pas sous l'autorité du gouvernement de la République de Moldova. Il a été convenu qu'au titre de la troisième tranche, le PNUD aidera le gouvernement à renforcer ses mécanismes douaniers et d'application pour garantir qu'aucune substance réglementée non comptabilisée n'entre ou ne quitte la République de Moldova.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

14. Le gouvernement de la République de Moldova a déjà émis des quotas d'importation de 0,61 tonne PAO de HCFC pour 2020 (11,0 t), ce qui est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération :

15. Le Secrétariat a fait remarquer que le retard dans la soumission de la deuxième tranche de la phase II du PGEH s'expliquait notamment par les changements structurels au sein du gouvernement. Le PNUD a expliqué qu'en janvier 2019, l'Institution publique « Unité de mise en œuvre des projets environnementaux » (IP « EPIU »), responsable des projets de protection de l'environnement qui étaient auparavant gérés par huit entités distinctes,⁷ a été créée afin de faciliter la communication et la coordination entre les différentes unités relevant du ministère. L'IP « EPIU » n'est pas financée par le Fonds multilatéral et n'a pas d'impact sur le rôle de l'UNO ou de son personnel. Le PNUD a également expliqué que cette

⁷ L'Unité nationale de l'Ozone (UNO), le Bureau de la biodiversité, le Bureau du changement climatique ; le Bureau du financement du carbone ; le Bureau de prévention de la pollution environnementale ; le Bureau de la biosécurité ; l'Unité de mise en œuvre consolidée des projets environnementaux ; et le Bureau de gestion durable des polluants organiques persistants des institutions publiques.

réorganisation a retardé le début des activités de la deuxième tranche, y compris la signature du SSFA entre le gouvernement et le PNUE et le déblocage des fonds. Le personnel de l'Unité du protocole de Montréal⁸ a été recruté grâce aux fonds du SI après la nomination du nouveau point focal pour le Protocole de Montréal en 2020, et les activités du PGEH ont repris peu après, en juillet 2020.

Plan d'action pour la troisième tranche et mise en œuvre dans le contexte de la COVID-19

16. Le Secrétariat a noté les efforts continus du gouvernement, du PNUD et du PNUE pour assurer la mise en œuvre continue des activités soutenues par le Fonds multilatéral pendant la pandémie de COVID-19. Durant la pandémie, la République de Moldova avait limité les réunions à 30 personnes ou moins ; le PNUD a fait remarquer qu'il était difficile de prévoir l'évolution de la situation pendant la mise en œuvre de la troisième et dernière tranche de la phase II. Le gouvernement s'est efforcé de mettre pleinement en œuvre les activités prévues, notamment la diffusion d'informations par voie électronique et les réunions de moins de 30 personnes.

Achèvement de la phase II

17. Le PNUD a confirmé que la phase II du PGEH pour la République de Moldova s'achèverait d'ici le 31 décembre 2021, conformément au paragraphe 14 de l'Accord. Conformément à la décision prise lors du processus d'approbation intersessions pour la 85^e réunion, le PNUD a inclus dans son programme d'activité des modifications⁹ pour le financement du rapport de vérification pour la phase II à la 86^e réunion. La troisième tranche étant la dernière tranche de la phase II, si le rapport de vérification à présenter en 2021 et portant sur la consommation du pays entre 2015 et 2020 indiquait que le pays ne respectait pas les objectifs spécifiés dans son accord, le Comité exécutif envisagerait d'appliquer la clause de pénalité à la phase III du PGEH.

Mise en œuvre de la parité hommes-femmes¹⁰

18. Sur un total de 20 participants, l'atelier de formation douanière de septembre 2020 a réuni cinq femmes agents des douanes et deux femmes membres du personnel de l'UNO. La troisième tranche de la phase II du PGEH comprend une étude sur la parité hommes-femmes dans le cadre des activités de formation et de sensibilisation ; l'étude dressera la carte des rôles des hommes et des femmes et cherchera des possibilités d'améliorer l'équilibre entre les sexes dans le secteur et évaluera les moyens d'encourager les techniciennes à participer aux cours de formation à l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation et aux autres activités de renforcement des capacités. Des indicateurs ont été adoptés pour évaluer les résultats en termes de gestion des ressources humaines (axés sur le recrutement), de documents préparés dans le cadre du projet et de gestion/diffusion des connaissances. La phase III du PGEH comprendra des propositions d'intégration de la parité hommes-femmes basées sur les résultats.

Durabilité de l'élimination des HCFC

19. Le pays a mis en place une interdiction d'importation d'équipements à base de HCFC à partir du 27 octobre 2017 ainsi qu'une interdiction d'importation de substances réglementées qui ont déjà été éliminées progressivement et d'équipements contenant ces substances à partir du 14 février 2002.¹¹ Le Service des douanes est soutenu par un centre de formation spécialisé créé en octobre 2007 destiné à former les nouveaux fonctionnaires des douanes et les fonctionnaires en rotation sur le cadre réglementaire de mise

⁸ L'Unité du Protocole de Montréal inclura des fonctions liées à l'Amendement de Kigali sur les HFC, et le terme original de l'unité, Bureau ozone, lié à la gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone.

⁹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/33.

¹⁰ La décision 84/92(d) demandait aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle sur la parité hommes-femmes durant tout le cycle du projet.

¹¹ La loi n°852-XV en date du 14 février 2002 constitue le document législatif fondamental relatif à la mise en œuvre du Protocole de Montréal en République de Moldova.

en œuvre du Protocole de Montréal. La durabilité de la formation des techniciens est assurée par le règlement sur la formation et la certification des spécialistes en réfrigération et climatisation (décision gouvernementale n° 483) qui a été adopté en octobre 2019. Le règlement impose la formation professionnelle continue par des centres de formation et d'évaluation qualifiés, avec une formation obligatoire et un recyclage tous les trois ans.

20. L'UNO surveille régulièrement l'utilisation des frigorigènes sur le marché et n'a pas connaissance de leur utilisation sur le marché ou des stocks de substances réglementées qui ont été progressivement éliminées, ni d'aucune importation illégale de ces substances. Le PNUD a indiqué que la frontière de la République de Moldova avec la région de Transnistrie présente des défis comme le commerce illégal potentiel. Ces difficultés sont régulièrement discutées au sein du gouvernement pour assurer un meilleur suivi, lorsque cela est possible, et par le renforcement des mécanismes douaniers et d'application de la loi et la diffusion d'informations aux industries basées en République de Moldova. De plus, la République de Moldova et l'Ukraine effectuent conjointement des contrôles douaniers et frontaliers le long de la région de Transnistrie, conformément à un accord conclu entre les deux gouvernements en octobre 2017.

Conclusion

21. La consommation de HCFC en 2019 établie à 0,53 tonne PAO est inférieure de 41 pour cent à la consommation maximale admissible prévue par l'Accord conclu entre le gouvernement et le Comité exécutif. Le gouvernement continue à mettre en œuvre un système d'octroi de licences et de quotas pour surveiller et contrôler les HCFC et fait respecter l'interdiction d'importation d'équipements à base de HCFC. Malgré un retard dans le lancement de la deuxième tranche et la pandémie de COVID-19, un atelier de formation des agents des douanes et des forces de l'ordre s'est tenu en septembre 2020 et d'autres activités devraient être réalisées d'ici la fin de l'année 2020, notamment la mise en exploitation d'un système électronique en ligne d'autorisation et de déclaration des SAO, une formation douanière plus poussée, la publication du guide des douanes et de matériels de formation sur les frigorigènes naturels, la formation des techniciens en réfrigération et climatisation et la mise en place du site Web de l'Association de réfrigération et de climatisation. Le gouvernement continuera à mettre en œuvre les activités du PGEH, en se concentrant sur l'application des règlements, la formation des techniciens d'entretien afin d'aider le pays à respecter ses obligations de conformité en vertu du Protocole de Montréal. Le décaissement du financement pour la deuxième tranche a atteint 23 pour cent.

RECOMMANDATION

22. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination progressive des HCFC (HPMP) pour la République de Moldova, et recommande en outre l'approbation générale de la troisième et dernière tranche de la phase II du PGEH pour la République de Moldova, ainsi que du plan de mise en œuvre correspondant pour la tranche 2020–2021, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que si le rapport de vérification à présenter en 2021 et portant sur la consommation du pays en 2015-2020 indiquait que le pays ne respectait pas les objectifs spécifiés dans l'accord, le Comité exécutif envisagerait d'appliquer la clause de pénalité à l'égard de la phase III du PGEH.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	17 450	1 570	PNUD

Annexe I
